



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 Mars 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	10
Présents :	9

Date de Convocation : 24/02/2026

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, BRISSET Claude, GUERIN Frédéric, FERRU Christian, FOUCHER Christian.
Mesdames CLEMENT Séverine, TROCHUT Marion et RASSE Sylvie

Absents excusés : Messieurs LONJOU David et MALICHIER Michel

Absente : Madame PAILLE Isabelle

Pouvoirs : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Madame TROCHUT Marion

Secrétaire de séance : Madame CLEMENT Séverine

ORDRE DU JOUR

0 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 février 2026.

1 : Vote du Compte Financier Unique et affectation de résultat 2025 -Boucherie

2 : Vote du Compte Financier Unique et affectation de résultat 2025 -Lotissement

3 : Vote du Compte Financier Unique et affectation de résultat 2025 -Commune

4 : Recrutement d'un agent contractuel suite à une démission

5 : Mise à jour du tableau des effectifs

Avis,

Informations de M. le Maire,

Interventions, questions diverses

o : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 février 2026

Les élus approuvent à l'unanimité

1 : Vote du Compte Financier Unique et affectation de résultat – Boucherie

Monsieur le Maire quitte la salle. M BRISSET (suite à la demande de M. le Maire auprès de M. le conseiller) présente le compte financier unique 2025 aux élus présents.

Monsieur BRISSET Claude procède au vote concernant les données ci-dessous.

M. le Maire revient à sa place et remercie l'ensemble des élus pour le vote favorable. M. le Maire donne quelques précisions sur ce sujet très important.

Compte Financier Unique - Boucherie

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	52 747,30 €	52 747,30 €
Réalisé	52 747,30 €	4 114,43 €
Reste à réaliser		

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	53 562,87 €	53 562,87 €
Réalisé	1530,85 €	6 000 €
Reste à réaliser		

Résultat de l'exercice :

- Un déficit de clôture d'investissement de : 48 632,87 €
- Un excédent de clôture de fonctionnement de : 4 469,15 €
- Résultat global avec un déficit de clôture de : 44 163,72 €

Les élus approuvent à l'unanimité

2 : Vote du Compte Financier Unique et affectation de résultat – Lotissement des Lilas

Compte Financier Unique - Lotissement des Lilas

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	155 346,58 €	155 346,58 €
Réalisé	133 946,58 €	66 673,29 €
Reste à réaliser		

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	88 678,29 €	88 678,29 €
Réalisé	67 273,29 €	67 273,29 €
Reste à réaliser		

Résultat de clôture de l'exercice :

- Un déficit de clôture d'investissement de : 67 273,29 €
- Résultat global avec un déficit de clôture de : 67 273,29 €

Résultat déficitaire puisqu'aucune vente de parcelle à ce jour.

Les élus approuvent à l'unanimité

3 : Vote du Compte Financier Unique et affectation de résultat - Commune

Compte Financier Unique - Commune

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	293 898,05 €	293 898,05 €
Réalisé	227 424,78 €	269 198,84 €
Reste à réaliser	26 336,80 €	

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Prévu	879 362,39 €	879 362,39 €
Réalisé	706 549,96 €	910 015,61 €
Reste à réaliser		

Résultat de clôture de l'exercice :

- Un excédent de clôture d'investissement de : 41 774,06 €
- Un excédent de clôture de fonctionnement de : 203 465,65 €
- Résultat global avec un excédent de clôture de : 245 239,71 €

Les élus approuvent à l'unanimité

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes financiers uniques sont établis par le trésorier à la clôture des exercices.

Monsieur le Maire les vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conforme à ses écritures.

Les comptes financiers uniques sont ensuite soumis au Conseil Municipal.

Ledit Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré.

Vote les comptes financiers uniques 2025, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats des exercices.

Les élus approuvent à l'unanimité**4 : Recrutement d'un agent contractuel suite à une démission**

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la

Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-3° ;

Vu la loi 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 21,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante décide :

- La création à compter du 01 mars 2026 d'un emploi permanent dans le grade d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois dans un premier temps suite à la démission de l'agent contractuel qui occupé le poste d'accueil, d'état civil, d'urbanisme.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les élus approuvent à l'unanimité

5 : Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut revoir et réactualiser le tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/03/2026

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Postes Ouverts	Postes Pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint administratif	C	32/35 ^{ème}	1	1
Adjoint administratif	C	28/35 ^{ème}	2	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	32/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique	C	35/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique	C	32/35 ^{ème}	1	1

TOTAL

8

5

EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS (métier, nature du contrat, fondement juridique)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Postes Ouverts	Postes pourvus
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	10.85/35 ^{ème}	1	1
Adjoint technique	C	32/35 ^{ème}	2	2
Adjoint administratif	C	28/35 ^{ème}	1	1

TOTAL

4

4

Les élus approuvent à l'unanimité

AVIS :

M. le Maire demande à M. BOURDEVERRE de présenter le PCS. (Plan Communal de Sauvegarde.)

C'est un document précieux et primordial si problèmes sur la commune (tempête, inondation, camion avec produits chimique qui se renverse dans le bourg...) Ce document devra être revu régulièrement avec la présence des élus pour être sensibiliser à faire face devant divers problèmes notamment météorologiques et tout cela pour la sécurité de la population. Ce document devra être mis à jour régulièrement.

Avis favorable des élus présents

Emmaüs dénonce la convention signée entre Emmaüs et la commune pour le prêt du terrain concernant la recyclerie. La recyclerie va fermer ses portes.

Avis favorable des élus présents

INFORMATIONS

Bonne nouvelle, dans un écrit de Monsieur le Ministre, l'ensemble des collectivités devaient faire une économie proche de 5 milliards d'euros, le chiffre a été ramené à 2 milliards d'euros en 2026.

Comme convenu, la haie d'arbustes, type champêtre, a été plantée au niveau du parking du cimetière par les agents.

M. le Maire demande si tous les élus ont pris connaissance du planning pour être présent au bureau lors des élections municipales.

M. le Maire informe que les agents sont en cours de boucher les trous de la voirie par de l'enrobé et ont commencé la taille de certains arbres.

Lors des jours de pluie, ils peignent la sacristie qui a été restaurée (Isolation...).

La tonte est déjà commencée tout en sachant que nous avons arrêté de tondre juste avant la Noël. Le temps de tonte s'accroît dû au climat changeant.

Le mobil-home installé sans autorisation (au village de la Touche) est enfin enlevé après plusieurs mois d'échanges...

Rappel : Tout mobil-home doit être installé dans un camping ou installer pour rénover une habitation si autorisation de la mairie et du bureau instructeur avec une autorisation de EAU17 pour la gestion des eaux usées.

Un mobil-home peut aussi s'installer dans une grange ou sous un hangar mais sans l'utiliser.

Quelques changements dans le bourg,

L'épicerie avec bureau de tabac va prochainement être déplacée dans la zone de la Métairie. La mairie a donné un avis favorable sur plusieurs dossiers concernant ce commerce. Il manque l'aval du SDIS puisque c'est un local de type ERP (Établissement Recevant du Public.)

Un autre commerce doit prendre le local à la suite de la Mimolette.

Dans le local de la commune, ex Canard Saintongeais, la gérante est en train de s'installer et la commune a fini les travaux de peinture intérieure et restauration de la devanture.

Seule, la boulangerie reste fermée, M. le Maire aurait bien voulu que ce commerce voit le jour avant l'arrêt de ses fonctions.

M. le Maire a aussi une déception, il aurait bien voulu connaître le résultat de M. le président du tribunal concernant l'éventuelle zone avec une centrale photovoltaïque dans le bourg. A savoir que la mairie a fait un recours puisque les élus sont contre ce projet (ainsi que certains habitants).

M. le Maire informe du courrier reçu ce jour de M. le procureur de la république concernant l'affaire judiciaire du dossier de l'agent révoqué. L'affaire vient d'être transmise au procureur financier de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine. Donc, M. le Procureur a déféré ce dossier à Mme la procureure générale de la Cour des Comptes. La procureure générale s'est récemment saisie du dossier et a pris un réquisitoire introductif.

Dans ces circonstances, dès lors qu'une procédure de sanction est engagée dans ce nouveau cadre répressif, le procureur ne poursuivra pas la procédure de CRPC (Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) le 18 mars. Le dossier ne sera donc pas abordé lors de l'audience le 18 mars 2026 comme prévu. A suivre...

M. le Maire informe qu'un livre d'or est en place en mairie, M. le Maire souhaite écrire un petit mot, et invite les élus (celles et ceux qui le désirent) qui ne se représentent pas aux prochaines élections, de placer un mot à sa suite.

M. le Maire tient à faire part d'une remarque donnée par les médias, un nombre trop important de communes évoquant l'absence de liste pour élire un maire. C'est un point décevant. Des communes vont certainement disparaître dans les 6 mois. C'est un constat inquiétant en 2026, les populations ne doivent pas prendre à la légère cette situation, et elles doivent se poser les vraies questions. Pourquoi ???

Heureusement que ce n'est pas le cas à Asnières-La-Giraud.

Compte tenu de la dernière réunion des élus ce soir pour cette mandature (2020-2026), M. le Maire remercie les élus présents et fidèles, pour leur dévouement apporté à la commune. M. le Maire terminera cette séance en offrant personnellement le champagne accompagné d'une pâtisserie.

INTERVENTIONS

M. BOURDEVERRE Éric :

Fait savoir qu'il y a un petit dépôt sauvage avant de pont de la gare (A gauche), zone départementale.

Informe que la population est heureuse de voir l'intervention des agents sur les nids de poule.

Mme TROCHUT Marion :

Fait savoir que le chemin où le fourgon Emmaüs a brûlé, il y a quelques jours, semble être sale.

Séance levée à 22H47

Le Maire,
Christian FERRU

Le secrétaire de séance,
Séverine CLEMENT